

**DÉCISION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR
L'AVIS DU CONSEIL DE LA RECHERCHE**

AVIS CONTENU DANS LE PROCÈS-VERBAL DU CDR-21-22.004
RECOMMANDATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE n° 21-22-CDR-3

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la recherche (CDR) a comme mandat d'émettre des recommandations à la direction générale de l'ITHQ sur les orientations institutionnelles en matière de recherche, afin d'en assurer le positionnement, le développement et la qualité, ainsi que sur la mise à jour de la Stratégie institutionnelle de recherche de l'ITHQ;

CONSIDÉRANT QUE la *Stratégie institutionnelle de recherche* arrive à échéance et que le CDR doit soumettre au 30 juin 2022 un plan de travail quant à sa mise à jour;

CONSIDÉRANT QUE la *Stratégie institutionnelle de recherche* doit être en cohérence avec le prochain plan stratégique de l'ITHQ actuellement en développement;

IL EST RECOMMANDÉ qu'une première rencontre ait lieu d'ici la fin de juin 2022 entre le Conseil de la recherche et les personnes responsables de la planification stratégique de l'ITHQ, et qu'une ou des rencontre(s) de suivi aient lieu par la suite, afin que les orientations de la recherche soient intégrées à ce dernier.

PROPOSÉE PAR ROBERT LAPORTE
APPUYÉE PAR MARTINE LIZOTTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉCISION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Considérant que j'ai obtenu le procès-verbal après la fin de l'année scolaire, il était impossible de donner suite à cette recommandation.

Les membres du Conseil seront consultés au moment d'analyser les orientations relatives à son mandat, afin d'émettre leurs recommandations à la direction générale.

À ce jour, les travaux ne sont pas suffisamment avancés pour faire appel aux différentes tables pédagogiques et de recherche.

Je rassure les membres du Conseil que la recherche ne peut être mise de côté lors de la planification stratégique, car elle fait partie de notre mission.

La Directrice générale

Date

27/02/22

CC : Membres du Conseil de la recherche